

C.G.T.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette  
PARIS

F.S.M.

# BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 14 — Bi-mensuel



27 Mai 1949

SECTION TECHNIQUE  
de  
DOCUMENTATION  
de la  
FÉDÉRATION des MÉTAUX

## SOMMAIRE :

Le Congrès de la Fédération Syndicale Mondiale .....	2	ble de satisfaire aux revendications de salaires .....	6
Communiqués : du Bureau Confédéral....	3	Sécurité Sociale .....	7
de la Commission Administrative..	3	Congrès d'Unions Départementales .....	7
L'Unité d'Action et la lutte pour la Paix..	4	Après la Conférence des Travailleurs Nord-Africains en France .....	8
Le Comité d'Entreprise et l'expert-comptable	5	Trésorerie Confédérale .....	8
A la Régie Renault, le Comité central d'entreprise apporte la preuve qu'il est possi-		Accords Matignon .....	8

# Le Congrès de la Fédération Syndicale Mondiale

Le Congrès de la Fédération Syndicale Mondiale se tiendra à Milan (Italie) du 29 juin au 10 juillet 1949. Il examinera l'activité de l'organisation mondiale des travailleurs depuis le Congrès constitutif d'octobre 1945. Il constituera un événement d'une très grande importance pour le mouvement ouvrier international.

Le Congrès affirmera à nouveau les principes établis en 1945 pour :

- l'organisation et le développement du mouvement syndical ;
- l'amélioration des conditions d'existence et de travail des ouvriers, la garantie du droit au travail ;
- le développement des mesures sociales en faveur des travailleurs et de leurs familles ;
- l'extermination du fascisme sous toutes ses formes ;
- la lutte contre la guerre et les causes des guerres.

Il soulignera la lutte engagée par la F.S.M. et les centrales syndicales affiliées pour la réalisation de ces objectifs comme pour la défense des libertés démocratiques et syndicales partout où elles sont menacées, c'est-à-dire dans l'ensemble des pays capitalistes.

Il marquera comment s'établit et se modifie dans le monde le rapport des forces sociales, comment se développent les forces de progrès qui font chaque jour reculer un peu plus la réaction internationale. C'est d'ailleurs pour cette raison que les puissances industrielles et financières ont tenté, avec la complicité de quelques membres du Bureau Exécutif de la F. S. M., de briser l'unité internationale des travailleurs.

Il marquera encore les progrès réalisés dans les pays où la classe ouvrière a conquis le pouvoir et conduit elle-même son destin.

En raison des difficultés intérieures rencontrées, l'activité de la F.S.M. n'a pas été ce qu'elle aurait pu, ce qu'elle aurait dû être. L'article 13 des statuts adoptés en 1945 prévoyait la constitution de Départements Professionnels Internationaux dont chacun aurait eu à déterminer et à défendre les aspirations et les droits des différentes catégories de travailleurs (mineurs, métallurgistes, postiers, etc...). En raison de la mauvaise volonté évidente de ceux qui, depuis, ont tenté la scission, la création des Départements Professionnels Internationaux n'avait pu être menée à bonne fin. En janvier dernier, le Comité exécutif de la F.S.M., sur proposition du bureau, décidait de procéder à leur création. Diverses conférences professionnelles constitutives ont été prévues :

— les 20, 21 et 22 juin à Turin (Italie) pour les métallurgistes ; à Lyon pour les ouvriers du textile ; à Gottwaldhoff (Tchécoslovaquie) pour les ouvriers des cuirs et peaux ;

— les 14, 15 et 16 juillet : à Florence (Italie) pour les mineurs ; à Milan (Italie) pour les ouvriers du bâtiment ; à Marseille pour les marins et dockers.

Par ailleurs, les travaux du Congrès de la F.S.M. seront interrompus le 5 ou le 6 juillet pour permettre la tenue de comités restreints chargés de préparer d'autres conférences professionnelles pour les travailleurs des transports terrestres, produits chimiques, verre et céramique, papier-carton, agriculture, P.T.T., radio, imprimerie, alimentation. Enfin, voici les autres conférences professionnelles prévues : fonctionnaires et agents des services publics, employés, gaziers et électriciens, etc...

Les conférences professionnelles désigneront leur bureau provisoirement assez restreint et dont l'importance définitive ne sera fixée qu'après un certain temps de fonctionnement.

Statutairement, trois sièges au Comité Exécutif de la F.S.M. sont attribués à des représentants des départements professionnels internationaux. Jusqu'à ce jour, ces sièges étaient, par la force même des choses, demeurés vacants. La F.S.M. aura, dans un avenir très prochain, la possibilité de compléter son Comité Exécutif.

Ainsi, la Fédération Syndicale Mondiale se trouvera en mesure de faire face à toutes ses tâches et répondra véritablement aux aspirations des 70 millions de travailleurs qui demeurent groupés en son sein. Ayant perdu sans aucun doute des effectifs en raison de la scission, ayant par ailleurs reçu de nouvelles adhésions, la F.S.M. demeure plus unie et plus cohérente que jamais. Elle affirmera son autorité plus encore que par le passé.

Il importe que soit popularisé au maximum le Congrès de la Fédération Syndicale Mondiale et que se développe toujours davantage l'intérêt dont témoignent nos camarades pour l'unité prolétarienne internationale. Les objectifs et les buts de la F.S.M., son action, doivent être rappelés dans les réunions syndicales. L'attention de tous les travailleurs doit être appelée sur l'importance de ce Congrès et sur le rôle que la Fédération Syndicale Mondiale peut jouer et jouera pour la défense de la Paix.

Le Bureau Confédéral va faire éditer une affichette qui devra être apposée sur les panneaux dans toutes les entreprises, mais il est bien entendu que l'activité de nos camarades ne doit pas se borner à l'apposition de ces affiches.

Alain LE LEAP.

# Communiqués

## du Bureau Confédéral (18 Mai 1949)

Le Bureau Confédéral, réuni le mercredi 18 mai, salue les gaziers et électriciens, ainsi que les employés de Bourse qui sont en lutte pour la défense de leurs légitimes revendications.

[\*\*]

Le Bureau Confédéral a pris connaissance et approuvé le projet de programme de redressement économique

élaboré par le Centre Confédéral d'Etudes Economiques.

Il a décidé de convoquer la Commission Administrative le MERCREDI 25 MAI à 14 h. 30 avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Le Congrès de la F. S. M.
- 2° Le programme de redressement économique.
- 3° Le chômage.

## de la Commission Administrative (25 Mai 1949)

La Commission Administrative de la C.G.T. s'est réunie le 25 mai 1949.

Elle a examiné et approuvé le programme de redressement économique et social élaboré par la commission chargée de ce travail.

Ce programme établi sur les données essentielles du programme du C.N.R. constituera une base de rassemblement du peuple de France pour une politique correspondant aux intérêts nationaux et populaires en opposition à la politique actuelle de misère, de chômage, de crise et de guerre pratiquée par le Gouvernement.

La Commission Administrative charge le Bureau Confédéral d'en assurer une large diffusion et d'organiser la campagne afin qu'il recueille l'appui des larges masses.

[\*\*]

La Commission Administrative a fait le point de l'action engagée pour les conventions collectives, la libre discussion des salaires et les revendications des fonctionnaires.

Le Patronat et le Gouvernement sont de plus en plus violemment opposés aux légitimes revendications ouvrières et renforcent leurs mesures réactionnaires.

Mais le fait essentiel est que les travailleurs eux aussi développent et renforcent leur action.

Le mouvement en faveur de l'unité s'étend à de nombreuses corporations et dans de nombreuses entreprises.

Cette unité renforce la volonté de lutte des travailleurs et crée chez eux la confiance dans le succès de leur action.

La Commission Administrative enregistre avec satisfaction les nombreux mouvements de grèves ou d'arrêts limités du travail qui se déroulent sous le signe de l'union.

Elle considère comme une chose essentielle et comme le gage de la victoire des travailleurs la consolidation et l'élargissement de l'unité dans la lutte actuellement engagée.

[\*\*]

La Commission Administrative, après avoir entendu

une information sur les projets financiers du gouvernement,

constate que le déficit de 85 millions annoncé par le Gouvernement est causé surtout par la continuation de la guerre colonialiste du Viet-Nam et la préparation d'une nouvelle guerre,

dénonce le caractère de classe des projets financiers du Gouvernement dont l'application conduira :

- à l'amenuisement du pouvoir d'achat des travailleurs ;
- à une réduction des crédits civils que supporteront les écoles, les établissements culturels et scientifiques, les hôpitaux, les fonctionnaires en général ;
- à la liquidation des industries nationalisées au profit des grands capitalistes.

Ces projets favorisent les fraudeurs et accordent de substantiels avantages aux grosses sociétés.

La Commission Administrative élève une vigoureuse protestation contre les tentatives répétées de priver les travailleurs d'une grande partie des avantages de la Sécurité Sociale.

Elle demande aux travailleurs de réaliser leur unité pour une action énergique en vue de mettre un terme à ces menaces réactionnaires.

[\*\*]

La Commission Administrative a entendu une information sur le Congrès de la Fédération Syndicale Mondiale qui se tiendra à Milan du 29 juin au 10 juillet.

Elle a désigné la délégation de la C.G.T. à ce Congrès.

Elle invite les organisations syndicales à le populariser au maximum dans tout le pays.

La Commission Administrative appelle, par ailleurs, à l'intensification de l'action contre la signature du Pacte Atlantique, véritable machine de guerre dirigée contre l'Union Soviétique dont la mise en application entraînerait pour les pays signataires un surcroît considérable de charges qui retomberait en définitive sur l'ensemble des travailleurs.

## RÉSOLUTION SUR LE CHOMAGE

La Commission Administrative de la C.G.T., réunie le mercredi 25 mai 1949, a pris connaissance du développement du chômage, conséquence des applications du plan Marshall : ralentissement de la reconstruction et de la modernisation, blocage des salaires conjugué avec la hausse des prix industriels, baisse des prix agricoles, concurrence des importations allemandes, américaines, etc..., crise de mévente.

Elle a constaté le nombre croissant des chômeurs to-

taux, totalement privés de salaire ; le nombre de plus en plus considérable des ouvriers et ouvrières effectuant moins de 40 heures par semaine et ne percevant plus qu'un salaire insuffisant pour vivre ; les difficultés actuellement rencontrées par la majorité des travailleurs sans emploi pour obtenir leur inscription au chômage et l'ouverture de fonds de chômage dans toutes les localités où il y a des chômeurs.

Elle a également constaté une insuffisance notoire de

*l'indemnité de chômage, actuellement accordée, tant en ce qui concerne les chômeurs totaux, que les chômeurs partiels.*

*En conséquence, elle invite de la façon la plus pressante, toutes les organisations syndicales, Unions Départementales, Unions Locales, Syndicats, à développer l'action permanente de masse des chômeurs en faveur des revendications suivantes, que la C.A. précise sur la base des décisions du dernier C.C.N. :*

- 1° *Inscription de tous les travailleurs sans emploi sans distinction d'âge, de catégorie et de sexe ;*
  - 2° *Ouverture automatique de fonds de chômage dans toutes les localités où existent des chômeurs ;*
  - 3° *Création dans chaque localité d'une Commission de contrôle décidant de l'inscription des chômeurs, où les organisations syndicales seront paritairement représentées par les délégués désignés par elles ;*
  - 4° *Pour tous les travailleurs sans emploi, la fixation d'une indemnité de chômage égale à 75 % du salaire minimum de base, soit actuellement : 350 francs par jour.*
- En attendant cette réalisation, elle demande à toutes les organisations confédérées, de lutter avec les chômeurs dans les départements et localités, pour que l'indemnité soit portée immédiatement à 250 francs par jour.*
- 5° *Une majoration de 100 francs par jour, par personne à charge ne bénéficiant pas des Allocations Familiales.*
  - 6° *La suppression complète de tout plafond familial des ressources.*

- 7° *Le remboursement des frais de déplacement motivés par la recherche du travail et, dans les grandes villes, par les opérations de pointage.*
- 8° *A ces revendications, il convient d'ajouter toutes autres revendications d'ordre local ou spécial, précisées par le dernier C.C.N. de la C.G.T., à réclamer des Municipalités et des Conseils Généraux, et en particulier, l'ouverture de travaux pour tous les chômeurs.*

*La Commission Administrative enregistre avec satisfaction les initiatives et les efforts que certaines Unions Départementales, Locales et Syndicats ont développés dans l'organisation de l'action de masse des chômeurs (rassemblements de chômeurs, manifestations, démarches auprès des Municipalités, etc...)*

*Le développement du chômage pose une nécessité grandissante, la coordination par les Unions Départementales et Locales, de l'action entreprise dans ce domaine par les syndicats.*

*Elle demande à toutes ses organisations d'étendre et développer cette action dans tous les pays, sur la base de la plus large unité, pour sortir les travailleurs sans emploi de leur intenable situation présente.*

*En même temps qu'elle formule ces revendications et appelle les chômeurs à l'union, à l'organisation et à l'action pour les faire aboutir, la Commission Administrative adopte un programme de redressement économique, dont l'un des objectifs essentiels est d'assurer du travail à tous. Elle compte que les chômeurs seront au premier rang des travailleurs unis, pour obtenir la réalisation de ce programme et des conditions politiques et sociales qui y sont liées.*

## L'UNITÉ D'ACTION ET LA LUTTE POUR LA PAIX

Les manifestations d'unité d'action pour la défense des revendications s'étendent à l'ensemble du pays et de la base au sommet, de la section syndicale à la Fédération, chaque jour nous avons la confirmation de l'existence de ce puissant courant d'unité qui met en branle la masse des travailleurs.

Dans toutes les industries, les une après les autres, des contacts sont pris, des conversations s'engagent, des actions se préparent. Aux Fédérations déjà citées dans le précédent bulletin nous devons ajouter aujourd'hui celle de l'ALIMENTATION.

Ainsi, sur la base d'une juste compréhension, du front unique, des progrès sont réalisés quotidiennement qui se traduisent le plus souvent par des résultats matériels pour les travailleurs.

Il appartient à tous les militants de ne pas relâcher un instant l'effort entrepris dans ce domaine, mais il convient aussi que toutes nos organisations poursuivent avec une vigueur toujours plus grande notre propre action en faveur de la paix.

Le moment approche où le Gouvernement va soumettre à la ratification du Parlement, le pacte de l'Atlantique que, sans mandat de la Nation, il a déjà signé à Washington.

Contre l'asservissement de notre pays, contre son intégration dans le camp des fauteurs de guerre impérialistes, la mobilisation de tous les travailleurs est l'objectif que nous devons atteindre.

Dans les entreprises, c'est aux militants de la C.G.T. que revient la tâche d'expliquer ce que représente le pacte de l'Atlantique et les raisons qu'ont tous les travailleurs de le combattre.

Ce sont les militants de la C.G.T. qui doivent les entraîner à l'action et marquer ainsi la volonté de la classe ouvrière de lutter effectivement contre la guerre.

De différents endroits nous apprenons que des manifestations diverses se déroulent dans les entreprises avec la participation de l'ensemble du personnel.

A LYON, le personnel C.G.T. et C.F.T.C. de l'usine Brachet-Richard a adressé une lettre à tous les parlementaires du Rhône les invitant à se prononcer contre la ratification du pacte Atlantique.

A l'aéroport d'ORLY, les travailleurs des entreprises du BATIMENT Chemin, Pitel, Thomas et Tybel, font un arrêt de travail d'un 1/4 d'heure pour montrer leur opposition au Pacte Atlantique et envoient une délégation auprès des divers groupes parlementaires.

Le personnel de la Cristallerie de Courbevoie manifeste pendant le travail durant 1/2 heure pour le même objet.

De telles manifestations encore isolées doivent se développer et gagner en ampleur par l'union totale de toutes les victimes des impérialistes, fauteurs de guerre.

# Le Comité d'Entreprise et l'expert-comptable

Dans les diverses publications de la C.G.T. et notamment dans la Revue des Comités d'Entreprise, l'attention des militants a été attirée sur l'importance que revêt dans la période actuelle l'examen des bilans par les Comités d'entreprise. Au moment où la grande presse mène campagne sur une prétendue baisse des prix, dans le seul but d'accréditer l'idée que l'heure est mal venue pour revendiquer des augmentations de salaires, la publication des bilans révèle de tels bénéfices, qu'il est facile de démontrer la possibilité d'augmenter les salaires sans qu'il s'ensuive une hausse des prix.

Encore faut-il que nos camarades, dans les Comités d'entreprise, aient la volonté d'accomplir, à propos de l'examen des bilans, un travail en profondeur et non une formalité.

Nous avons beaucoup insisté sur la nécessité, pour les membres élus des Comités d'entreprise, d'imposer partout la présence d'un expert-comptable choisi par eux, et nous insistons encore : **l'assistance de l'expert-comptable est indispensable et son choix revêt une importance particulière.** Mais, est-ce à dire que l'expert comptable une fois désigné, nos camarades le laissant seul en face de l'employeur, n'ont plus qu'à attendre le résultat de ses investigations et le rapport qu'il ne manquera pas de faire à la prochaine séance du Comité d'entreprise ?

Laisser s'accréditer une telle idée (et il faut reconnaître qu'elle a tendance à s'accréditer) constituerait un grave danger. Ce serait laisser s'endormir la vigilance de nos camarades, ce serait faire le jeu du patronat.

L'expert-comptable est un technicien que la loi met à la disposition du Comité d'entreprise. Certes, il fera d'autant mieux son travail qu'il aura mieux conscience du rôle qu'il joue au service du Comité d'entreprise. Mais ce serait une erreur d'attendre de lui l'action d'un militant. C'est aux membres élus du Comité d'entreprise qu'il appartient d'orienter, de soutenir et de stimuler, à tout instant, l'action de l'expert-comptable.

Il est d'ailleurs bien évident que si des difficul-

Aux fins d'utilisation dans la Revue des Comités d'entreprise, nous demandons aux Fédérations et aux Unions Départementales (commissions départementales des Comités d'entreprise) de nous faire connaître :

- les exemples de participation des Comités d'Entreprise à la lutte contre le chômage ;
- les exemples d'utilisation, par l'organisation syndicale dans la lutte revendicative, du résultat de l'examen du bilan, par le Comité d'entreprise, et d'une manière générale, tous les exemples susceptibles d'être cités dans la Revue des Comités d'entreprise.

tés se présentent, au cours de l'examen du bilan, (pour la communication des pièces comptables, par exemple), il serait anormal que l'expert-comptable se trouve seul en face de l'employeur pour les résoudre. La solution des difficultés, que peut opposer l'employeur à l'application des textes légaux, incombe aux élus des Comités d'entreprise appuyés par l'action de l'ensemble du personnel et non au seul expert-comptable.

L'expert-comptable doit savoir que les membres élus du Comité d'entreprise attendent de lui autre chose qu'un examen superficiel. Nos camarades qui travaillent dans les entreprises sont à même de connaître, dans une certaine mesure la situation et par conséquent de guider l'expert-comptable dans ses investigations et d'apprécier la valeur des déductions auxquelles il arrive. Il est bien certain, par exemple, qu'ils sont à même de juger, à la lumière de la connaissance qu'ils peuvent avoir de la marche générale de l'entreprise, si, le chiffre d'affaires s'élevant à 1 milliard 1/2 et les bénéfices avoués par l'employeur à 15 millions, l'expert-comptable s'est livré à des investigations suffisantes en détectant 20 millions de bénéfices supplémentaires.

Enfin et surtout, la réunion du Comité d'entreprise consacrée à l'examen du bilan ne doit pas être réduite, — et elle l'est trop souvent — à un dialogue entre l'employeur et l'expert-comptable. Si le rapport de l'expert-comptable rencontre l'opposition patronale, celui-ci doit pouvoir compter sur un appui actif du Comité d'entreprise. Ceci suppose évidemment que le rapport écrit de l'expert-comptable, préalablement communiqué aux membres du Comité d'entreprise, a été étudié par eux, et que l'expert-comptable a donné aux membres élus du Comité d'entreprise tous les éclaircissements nécessaires. C'est aux membres du Comité d'entreprise qu'il appartient de **demandeur à l'expert-comptable** la communication de ce rapport écrit et toutes les explications dont ils peuvent avoir besoin.

C'est à ce moment que le Comité d'entreprise, se servant des résultats de l'examen du bilan, est à même d'apporter un appoint d'une importance capitale à l'action revendicative menée par la section syndicale. L'offensive énergique menée à la Régie Renault en est un exemple excellent.

Mais, nos camarades des Comités d'entreprise doivent être persuadés qu'entre le moment où l'expert-comptable est désigné et celui où ils utilisent les résultats de ses investigations, ils ont le devoir de ne pas se désintéresser du travail accompli par l'expert-comptable, qu'il leur appartient d'orienter et d'impulser ce travail et d'apporter à l'expert-comptable un soutien constant.



# SECURITE SOCIALE

Les attaques contre la Sécurité Sociale ont pris ces dernières semaines, au travers des difficultés budgétaires causées par la continuation de la criminelle guerre au Viet Nam et la politique de guerre du gouvernement, une nouvelle acuité.

La suppression du petit risque est remise en cause, la structure administrative des caisses également, à la fois au travers de l'application de la loi Morice et des projets de modification que certains préparent, en vue de l'élection aux Caisses en 1950.

La défense de la Sécurité Sociale, de l'intégralité des prestations servies, du principe d'unité des Caisses, de la gestion par les seuls représentants des assurés sociaux, devient une des tâches immédiates importantes pour les organisations syndicales de la C.G.T.

Mais la Sécurité Sociale ne se défend pas en petit comité, elle se défend avec l'ensemble des assurés sociaux.

Or, la bureaucratie paralysante qui continue à exercer ses ravages dans l'administration des Caisses et surtout dans le paiement des prestations, crée de telles difficultés aux assurés sociaux, que la plupart d'entre eux perdent de vue les avantages de l'actuelle législation, pour ne retenir que les tracasseries, les erreurs, les retards, les attentes prolongées aux guichets, dont ils sont victimes et contre lesquels ils ont raison de protester.

Tout ce qui est loin de créer un climat favorable à la défense de l'actuelle législation.

Cependant, les assurés sociaux perdraient beaucoup, s'ils toléraient que les attaques actuelles se matérialisent.

Cela veut dire que si la défense de la Sécurité Sociale devient une tâche immédiate et des plus importantes pour le mouvement syndical, elle ne peut se concevoir que dans un effort coordonné constant et efficace pour améliorer le service des prestations.

Les assurés sociaux ne veulent plus faire la queue, ils veulent toucher avec le moins de formalités et le plus rapidement possible, tout ce qui leur est dû.

Ils veulent que ça change.

Les administrateurs de la C.G.T. doivent être avec eux pour que ça change.

Le 10<sup>e</sup> congrès de la C.G.T. a invité tous les administrateurs de la C.G.T. à œuvrer pour rapprocher la Sécurité Sociale des assurés, pour simplifier les démarches, supprimer les attentes inutiles, cela contre la bureaucratie, véritable gangrène.

Tout cela ne doit pas rester objet de propagande, mais sujet de réalisation.

Les administrateurs de la C.G.T. doivent descendre dans les centres de paiement, se mêler aux queues d'attente, causer avec les assurés, enregistrer toutes leurs plaintes et doléances, se mettre à leur disposition. Sur la base de faits concrets ainsi recueillis, ils doivent mener la lutte dans les Conseils d'Administration et dénoncer publiquement les vrais responsables de la situation.

Par suite de manœuvres politiciennes développées dans les Caisses, dès avant la scission, par la présence de représentants patronaux, véritables chevaux de Troie dans l'intérieur des Caisses, les administrateurs de la C.G.T. — il faut le faire savoir partout — malgré qu'ils aient été élus à 65 % des voix, n'ont plus la majorité et sont ainsi frustrés des pouvoirs de direction qui leur revenaient démocratiquement.

Défenseurs des assurés sociaux qu'ils représentent, ils doivent être leur constant porte paroles ; ne faire aucune concession dans la lutte impitoyable contre la bureaucratie ; tenir au courant publiquement et périodiquement les assurés sociaux de leurs efforts et avec eux, dans la plus large union, poursuivre la réalisation des améliorations indispensables et défendre ainsi concrètement la Sécurité Sociale contre tous ses adversaires.

Nous ajouterons que cette question revêt aujourd'hui une telle importance, que les Directions d'Unions Départementales doivent se considérer comme entièrement engagées dans leur pleine responsabilité.

\*\*

P. S. — Le fossoyeur Paul Reynaud, de retour d'Amérique, où il a reçu des ordres de ses maîtres, les Impérialistes fauteurs de guerre américains, pose au gouvernement un ultimatum, au terme duquel se trouvent exigées, sous prétexte de réforme, la mort compète de la Sécurité Sociale en France, en même temps que la fin de toute nationalisation.

Le péril est grave, immédiat, il exige l'union la plus complète de tous et dans cette union, l'action de masse de toute la France progressive, attachée aux conquêtes sociales de la Libération.

## Congrès d'Unions Départementales

Dans un précédent bulletin (n° 10 du 1<sup>er</sup> avril) nous avons formulé un certain nombre de remarques, susceptibles d'aider les directions départementales dans la préparation et le déroulement des congrès d'U. D.

Les informations que rapportent les délégués confédéraux mandatés pour suivre les travaux de ces Congrès prouvent que dans certains départements, il n'en est pas suffisamment tenu compte.

Ainsi, dans telle Union Départementale, le rapport d'activité est parvenu si tard dans les syndicats que son examen par le bureau, la commission exécutive et l'Assemblée Générale n'a pas été fait.

Dans telle autre, la majeure partie du Congrès a été occupée par la présentation de rapports divers au détriment de la discussion.

Ailleurs, la résolution et le plan de travail que nous avions recommandé de préparer à l'avance, tout au moins dans leurs lignes essentielles, n'ont pas été prévus.

Enfin, l'horaire des travaux est si peu contrôlé que faute de temps, les organismes de direction ne peuvent être élus au cours du Congrès.

Ces différentes lacunes témoignent d'une sous-estimation de l'importance d'un Congrès départemental et en définitive d'une certaine désinvolture vis-à-vis de la démocratie syndicale.

Au cours du mois de juin, une bonne douzaine de Congrès d'U.D. vont avoir lieu.

En attirant à nouveau l'attention sur leur préparation et leur déroulement, nous sommes persuadés d'apporter une contribution certaine à leur complète réussite.

Le Bulletin Confédéral des Femmes et le  
Bulletin de la Jeunesse sont parus.

Veillez à leur rapide diffusion.

# Après la conférence des Travailleurs Nord-Africains en France

Pour la première fois, une conférence des travailleurs Nord-Africains s'est tenue à Paris, sur le plan confédéral.

Elle est le résultat d'un travail en profondeur, car les Délégués ont été élus dans des conférences départementales composées de représentants des ouvriers, élus dans les entreprises. 15 Unions départementales étaient représentées par 75 Délégués.

Cette conférence, dont la résolution et le compte rendu ont été envoyés aux Unions Départementales et Fédérations intéressées — **Le Peuple** a publié la résolution — marque un progrès dans l'organisation de cette catégorie de travailleurs particulièrement déshéritée et dont la combativité dans les grèves n'est pas à démontrer.

Notre attention est attirée par les efforts des pouvoirs publics pour faire venir en masse, des travailleurs d'Algérie et du Maroc, dans l'espoir de les dresser contre les ouvriers français. Cet objectif de la bourgeoisie risquerait d'être atteint, si les syndicats ne se préoccupaient pas de la défense quotidienne de leurs revendications et de leur organisation. Ils sont souvent dans une situation fort pénible, mal logés, parfois moins payés que les ouvriers français.

Il nous est citée une mine où la Police fait des visites chaque soir dans le dortoir, pour expulser

## Trésorerie Confédérale

Nous demandons **instamment** aux camarades adressant un mandat au compte courant postal de notre organisation de bien vouloir indiquer sur la partie du talon réservée à la correspondance, l'utilisation de celui-ci, afin de nous permettre d'une part de régulariser nos écritures, et d'autre part, de donner satisfaction aux intéressés.

les malheureux chômeurs auxquels les mineurs Nord-Africains ont donné asile, sans que le syndicat ne soit intervenu. Ces ouvriers sur lesquels pèse encore en France, le poids de l'exploitation colonialiste, doivent sentir la sollicitude, et la fraternité des ouvriers français et de leurs organisations qui ne sauraient accepter le déshonneur d'être mis par les Nord-Africains dans le même sac que les patrons et l'administration colonialistes.

La conférence a donc préconisé l'organisation de groupes Nord-Africains dans les sections syndicales et les syndicats. Ceci ne saurait être l'œuvre des seuls militants Nord-Africains, mais de tout le mouvement syndical et dans le respect le plus absolu des mœurs, des croyances et des coutumes de nos camarades.

Défendre les droits des Algériens pour leur permettre de toucher sans délai les allocations familiales et obtenir l'extension des allocations aux Tunisiens et Marocains est notre tâche essentielle. Mais aussi dans chaque entreprise, la défense de leurs revendications particulières que le groupe Nord-Africain sera bien placé pour connaître.

Un journal, « le Travailleur Nord-Africain », avec une partie en langue arabe, vient de paraître. Le premier numéro est gratuit. Il est déjà parvenu aux Unions Départementales. Il importe à présent d'organiser la diffusion des autres numéros à 10 francs. Ce journal doit avoir, nous en sommes persuadés, un très grand succès parmi ces travailleurs. Nous engageons les syndicats et Unions Départementales à en organiser la vente de toute urgence et à passer leurs commandes.

Les dizaines de milliers de travailleurs Nord-Africains ne doivent pas être oubliés dans la lutte et laissés aux prises avec leurs ennemis qui s'en serviraient contre le développement du mouvement ouvrier.

A l'occasion du 13<sup>e</sup> Anniversaire des Accords Matignon signés le 8 juin 1936, le Bureau Confédéral prépare un document qui parviendra incessamment aux U. D.

Les directions départementales sont invitées à préparer d'ores et déjà des conférences de cadres, très larges, sur la base de ce document.



Imprimerie Gomel-Pottier  
15, rue du Bouloi, Paris (1<sup>er</sup>)

Le Gérant : R. DUISABOU.